

**COMMUNE DE RENCUREL (ISÈRE)**  
**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 07 SEPTEMBRE 2016**

Présents au début de la séance : Mme Hélène LUCZYSZYN, MM. Michel EYMARD, Christian STANZER, Patrick PILARSKI, Michel FOURRIER, Fabrice RENCUREL.

Excusés : Mmes Cécile BRAIDA et Marylène SERRAT, MM. Pierre POLESELLO, Didier LATTARD, Pierre JEANSELME.

Pouvoir est donné par M. Pierre POLESELLO à M. Patrick PILARSKI

Secrétaires de séance : M. Patrick PILARSKI et Mme Mylène BORRELLI.

Monsieur le Maire liste les points à l'ordre du jour, et propose de rajouter à l'ordre du jour la cession du chemin et la vente de celui-ci à la SARL Le Marronnier. Accord à l'unanimité.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

**1. Demande de subvention Conseil Départemental.**

- Aménagement de village.

Monsieur Le Maire rappelle l'acquisition par la commune de la parcelle E 258 en face de la Mairie afin de finaliser les travaux de la traversée du village.

Pour cela un devis d'aménagement a été demandé à l'entreprise qui avait effectué les travaux en 2010/2011.

Le devis s'élève à 8 052.50 € HT. Pour finaliser l'aménagement il convient d'acheter des potelets supplémentaires, des jardinières et des poubelles. C'est pourquoi monsieur le Maire propose d'établir une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour un montant HT de 10 552.50 € au titre de l'aménagement de village pour l'année 2017.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents accepte cette proposition.

- Voirie d'intérêt communautaire

Suite à la fermeture de la route des Ecouges et au courrier de monsieur le Maire interpellant le Président du Conseil départemental, monsieur Jean-Pierre Barbier, au sujet des dégradations intervenues sur la route Forestière du Mont Noir, monsieur Bernard Pérezio, Conseiller Départemental, nous a adressé un courrier indiquant que le Département et l'ONF avait signé une convention autorisant le Conseil Départemental, à titre exceptionnel, d'entreprendre des travaux de réparation de la route Forestière.

De plus Monsieur Bernard Pérezio, nous demandait de présenter en urgence un dossier auprès de la Conférence Territoriale du Sud-Grésivaudan afin d'obtenir une subvention qui sera abondée par la CCBI au titre des voiries d'intérêt communautaires. Après estimation par Monsieur Christian Bordel, le montant proposé est de 29 725 € HT pour la route du Mont Noir, du Centre des Coulmes au Belvédère.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents sollicite du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère une subvention au titre des voiries d'intérêt communautaire.

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents autorise monsieur le Maire à signer le bon de commande.

## 2. Eglise

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 15/06/2016 a eu lieu un débat au sein du Conseil municipal sur la réouverture de l'église.

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'un courrier a été adressé à BMI pour demander si en fonction des relevés des jauges effectués mensuellement depuis décembre 2015 la réouverture du bâtiment est possible en toute sécurité.

Le bureau BMI a répondu à ce courrier. Monsieur le Maire en donne lecture.



Mairie de RENCUREL  
615, rue de la mairie  
38680 RENCUREL  
À l'attention de M. Michel EYMARD

Paris, le 02 septembre 2016

Objet : Réouverture éventuelle de l'église de Rencurel  
réponse à votre courrier du 29 juillet 2016

Monsieur le Maire,

Nous avons reçu les relevés des jauges que vous faites réaliser par vos services. Ces relevés ne montrent aucune activité significative sur les fissures instrumentées depuis le 22 décembre 2015. De même, il ne nous a pas été signalé de chutes de matériaux dans les filets protégeant la nef.

Ces observations, attestant qu'aucune activité structurelle n'a été enregistrée depuis 6 mois, sont tout à fait rassurantes. Il semble donc raisonnable de permettre la réouverture de l'édifice, sous réserve bien entendu de continuer la surveillance mise en place en décembre 2015.

La mesure la plus importante, comme nous vous l'avions indiqué, est d'entretenir le bâtiment en évitant toutes les entrées d'eau. En ce qui concerne les contreforts, dans la mesure où les étalements mis en place sont conservés, les travaux peuvent être différés mais là encore avec une surveillance régulière et un entretien « de bon père de famille » doit être diligenté.

Néanmoins, la conservation de ces ouvrages de renforcement est une condition d'aggravation de la résistance du monument en cas de séisme, nous ne pouvons que vous encourager à trouver des financements pour vous permettre de remettre l'ouvrage dans des conditions de stabilité plus favorables (l'église a bien résisté au séisme de 1962).



134 rue du Temple 75003 Paris - Tél. : 01 42 77 17 18  
Établissement secondaire : Le Village rue du Temple 84480 Lacoste  
SARL au capital de 10.000 euros – n° siren 494 137 961  
e-mail : [contact@brizot-masse.fr](mailto:contact@brizot-masse.fr)



1/2



La réouverture de l'église permettra par ailleurs d'assurer cette surveillance au quotidien, d'assurer la ventilation de l'édifice et sa conservation.

En espérant avoir répondu à vos questionnements et en vous souhaitant une belle réouverture de l'église dans son ensemble, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes meilleures salutations.

Marie-Pierre BRIZOT



134 rue du Temple 75003 Paris - Tél. : 01 42 77 17 18  
Établissement secondaire : Le Village rue du Temple 84480 Lacoste  
SARL au capital de 10.000 euros – n° siren 494 137 961  
e-mail : [contact@brizot-masse.fr](mailto:contact@brizot-masse.fr)



2/2

Il est convenu de demander l'avis de la DDT et du service du Patrimoine du Conseil Départemental.

### 3. Remontées mécaniques : prévisions de travaux

Le ski club interpelle le Conseil Municipal au sujet du remplacement de la gare de départ de Ravat. La commune de Corrençon change son matériel et une gare de départ serait compatible avec notre matériel. Cette gare de départ est donnée par la commune de Corrençon. L'armoire électrique de cette gare est neuve, la commune souhaite la vendre au prix de 14 236 € HT. Cela permettrait de transférer l'armoire électrique de Ravat qui a été rénovée, sur le Télékit. Monsieur le Maire a demandé au ski club de chiffrer les travaux d'installation de cette gare de départ :

Raccordement électrique : 2 821 €  
Bureau d'études : 5 000 €  
Socle béton : en attente

Monsieur le Maire a demandé la prise en charge de ces travaux d'entretien des téléskis par la CCBI en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 21/06/2005.

#### **4. Station du Col de Romeyère : statuts dans le cadre de la fusion des intercommunalités**

A l'occasion d'un échange avec le Président de la CCBI concernant la participation éventuelle de la Communauté de communes à l'achat de la gare du télésiège des Grands Rambins (Corrençon-en-Vercors) et de son appareillage électrique, la question du futur statut de la station du Col de Romeyère a été posée.

La compétence tourisme devient une compétence obligatoire des Communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et fera partie du secteur développement économique.

Toutes les zones économiques communales doivent être transférées à la nouvelle intercommunalité.

Par courrier en date du 02 août 2016, le Préfet de l'Isère, a demandé une nouvelle délibération de la CCBI, au motif que les zones d'activités touristiques avaient été omises dans le chapitre compétence « Action de développement économiques » intéressant l'ensemble de la CCBI.

En vertu de ce courrier, le transfert de la station à l'intercommunalité est posé, d'autant que la zone nordique est déjà intercommunale.

Transférer la station, c'est transférer tous les équipements communaux :

Les remontées mécaniques

Le Foyer/salle hors-sac

Le Centre de vacances des Coulmes

Le gîte communal

La chaufferie

Selon les termes de la loi, les équipements transférés restent propriété de la commune mais les droits et devoirs du propriétaire sont transférés à l'intercommunalité. La commune reste cependant redevable de ce que lui coûtaient ces équipements au moment du transfert (calcul effectué par la Commission Locale Transfert de Charges)

L'avis du Conseil municipal est sollicité ce soir. L'avis de la Préfecture sera sollicité pour savoir s'il faut délibérer ou si ce n'est pas nécessaire puisque le transfert découle de la loi.

La commune est fortement impliquée au Col. La solution du transfert, si toutefois il peut être conditionné, apporte-t-elle plus de garantie quant à la pérennité des équipements ?

Après échange, le Conseil envisage favorablement le transfert de la station à l'intercommunalité.

#### **5. Accessibilité**

Pour l'école du village, la rampe d'accès et les toilettes sont terminées.

Les travaux à l'école de la Balme se poursuivent. La rampe est en cours de construction, les menuiseries seront posées semaine 41 (début octobre) à la salle du Coucourou.

#### **6. Toiture de la Mairie**

Monsieur le Maire présente le devis de réfection de la toiture de la Mairie qui prend l'eau. Il informe le conseil municipal que ce devis comporte une isolation de la toiture (ce qui n'est pas le cas actuellement) et la reprise des gouttières côté ouest dégradées.

Le devis s'élève à 32 660.20 + 3 838.20 € HT soit 36 498.40 € HT. Une aide du Département a été accordée à la commune pour un montant de 15 000 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents, autorise monsieur le Maire à signer le devis.

7. **Point sur :**

• **La rentrée :**

Rentrée	Arrivée	départ	Nbre école Balme (avec CP et CE1).	Nbre école village	Total d'enfants
2016/2017	2 enfants	3 enfants	14	18	32
2017/2018	1 enfant	10 enfants	13	10	23
2018/2019	2 enfants	4 enfants	9	12	21
2019/2020	3 enfants	4 enfants	10	10	20

• **Le loup**

Une attaque sur Rencurel en juillet, d'autres attaques sur Presles et Malleval.

La commune suit avec attention les démarches en cours auprès du Préfet et des Parlementaires de l'Isère.

• **Les nuisances sonores**

Problème à surveiller et il est nécessaire de faire un rappel au printemps dans l'Air du Temps

• **La vitesse dans les hameaux**

Diverses personnes ont interpellé la Mairie sur une vitesse excessive : cela concerne les hameaux de : La Balme, les Ailes, La côte et le Village.

Des panneaux « attention danger enfants » seront installés aux Ailes et à la Côte.

Pour la Balme et le Village, des aménagements sont à l'étude pour 2017.

Des contrôles radars seront demandés à la gendarmerie.

Séance levée à 21H30

Prochain conseil : 5 octobre 19h00

Michel EYMARD

Christian STANZER

Patrick PILARSKI

Michel FOURRIER

Hélène LUCZYSZYN

Fabrice RENCUREL